

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 6/2025 relativ à une demande de crédit de CHF 210'000.20 pour l'étude d'avant-projet de la transformation de la filière de traitement d'eau de station de Champ-Jaillet.

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 4 septembre 2025 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Messieurs Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle

Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Excusé Philippe Parmelin, Commune de Bursins

Andreas Meyer, Commune de Féchy

Sont également présents, Mme Maud Bauduret, cheffe de service du SIDERE, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

La station de potabilisation de l'eau du lac à Champ-Jaillet a été mise en service en 1996. La filière de traitement en place est composée d'un système de coagulation – filtration multicouche – filtration CAG (charbon actif en grains) – irradiation UV – système de mise à équilibre calco-carbonique.

Après une trentaine d'années d'exploitation, certains équipements doivent être remplacés et certaines pièces de rechange ne sont plus disponibles. Initialement prévue pour produire 7'200 l/min, la station peine actuellement de dépasser les 6'000 l/min.

La planification du renouvellement de la station doit donc aujourd'hui être étudiée. Le CoDir du SIDERE souhaite étudier et définir la filière de traitement d'eau optimale, répondant tant aux besoins du SIDERE qu'à la législation en vigueur.

La solution retenue devra permettre de couvrir l'ensemble des besoins pour une durée de 30 ans. L'étude servira aussi pour la phase de réalisation du projet d'ouvrage.

2. Etendue prévue de l'étude d'avant-projet

- Etablissement du bilan besoins – ressources, besoins en eau potable à court, moyen et long terme, basé sur les données démographiques actuelles et des projections futures. Ceci permettra de dimensionner la capacité de traitement d'eau optimale de la station en termes de débits.
- Caractérisation de la ressource en eau brute par prélèvement d'échantillons d'analyse sur une période de 12 mois.
- Définition de la filière de traitement d'eau sur la base des résultats de l'analyse

de l'eau brute. Vérifications de l'admissibilité des rejets dans le milieu récepteur et du réseau d'assainissement et la STEP.

En cas de non-admissibilité des rejets, des alternatives de retraitement ou d'évacuation seront évaluées et proposées.

- La filière retenue fera l'objet d'un avant-projet et d'un dimensionnement détaillé incluant les conditions hydrauliques. Des vérifications seront menées sur la capacité de pompage de l'Oujonnet et la compatibilité avec la télégestion. L'ensemble de l'avant-projet sera présenté dans un rapport technique, comprenant un devis estimatif des travaux.
- Des essais-pilotes de la filière de traitement d'eau choisi seront réalisés pendant une période de 4 mois, suivi de 2 mois d'analyse et d'interprétation des résultats. Ces essais permettront de formuler des recommandations pour optimiser la future filière de traitement d'eau et ces coûts d'exploitation.

3. Choix du bureau d'ingénieurs

Afin de respecter la Loi sur les Marchés Publics, le CoDir a invité 5 bureaux d'ingénieurs à soumissionner pour ce mandat d'avant-projet.

4. Aspect financier

Selon le devis du bureau d'ingénieurs retenu, le coût total de cet avant-projet, y compris les essais-pilotes, s'élève à CHF 210'000.00.

La durée d'amortissement prévu est de 10 ans, conformément au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par un emprunt bancaire ou par la trésorerie courante. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement de cette étude d'avant-projet, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie un financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2024 et au vu d'un budget 2025 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit complémentaire de CHF 210'000.00, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

5. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis n° 6/2025 du Comité de Direction tel que présenté et de prendre les décisions suivantes :

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder à l'étude d'avant-projet de la transformation de la filière de traitement d'eau de la station de Champ-Jaillet.
- d'allouer au Comité de Direction un crédit de CHF 210'000.00, pour cette étude d'avant-projet.

- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 210'000.00 auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante.

Perroy, le 8 septembre 2025

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Steve Jaquier

Hans-Peter Brunner (rapporteur)